

Amiante Pôle C DIECCTE Martinique

Priorité à la santé des agents ! Relogement immédiat !

Les syndicats nationaux **SOLIDAIRES** et **FORCE OUVRIERE** de la CCRF :

- ✚ **Apportent leur soutien aux agents du Pôle C de la DIECCTE Martinique**, confrontés à la présence d'amiante dans les locaux de l'Hôtel des Finances du site Cluny, dans lesquels ils sont en poste et au refus de transparence dans la gestion de ce dossier.
- ✚ **Rappellent que leurs Fédérations des Finances Solidaires et FO ont saisi le Secrétariat Général de Bercy** lors du Comité Expert Amiante du 10 novembre 2016, demandant une solution adaptée à la gravité de la situation (présence d'amiante dans les sols, murs et plafonds, calorifugeage et joints de dilatation). Aucune réponse ne leur a été apportée à ce jour !
- ✚ **Soutiennent les légitimes revendications des agents face à la gravité et à l'urgence de la situation, notamment :**
 - La réalisation et l'obtention d'un seul dossier technique amiante (DTA) actualisé pour l'ensemble du bâtiment, accessible en ligne.
 - Des repérages avant travaux (RAT) accessibles en ligne.
 - La tenue d'un CHSCT exceptionnel et interdirectionnel (DRFIP/DIECCTE), l'amiante étant présente sur l'ensemble du site Cluny.
 - L'établissement des attestations de présence pour tous les agents exposés à l'amiante dans les locaux, y compris les agents mutés et retraités.
 - Le relogement immédiat des agents du Pôle C pendant toute la durée des travaux, dans l'attente du regroupement de l'ensemble des agents de la DIECCTE dans un nouveau bâtiment.
- ✚ **Ont pris bonne note de la récente décision locale :**
 - d'engager enfin un plan d'action du traitement du risque lié à la détection d'amiante sur ce site, qui démarrera après l'élaboration d'un DTA (Diagnostic Technique Amiante) global,
 - et de faire effectuer une RAT (Repérage Avant Travaux) concernant les matériaux amiantés à proximité des fuites d'eau de la terrasse dans le couloir central, qui perdurent depuis le mois de janvier, ne faisant qu'aggraver encore l'inquiétude des agents pour leur santé.
- ✚ **Interpellent leur Directrice Générale sur son obligation en tant qu'employeur en matière de sécurité, santé et protection de ses agents.**
- ✚ **Exigent le relogement immédiat des agents du Pôle C de la DIECCTE Martinique**, exposés à un risque amiante dans des lieux n'offrant pas la sécurité légitimement attendue, ce qui n'est pas tolérable.

Paris, le 26 avril 2017

Emmanuel PAILLUSSON

Françoise LAGOUANERE

Secrétaire général Solidaires CCRF et SCL

Secrétaire générale CCRF-FO